

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL
*Yacht Club de la Grande-Motte*14 Mai 2022

5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES & INSCRIPTION

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (2021-2024). En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.2 Le règlement du challenge départemental de voile légère 2021-2022

1.2 Concurrents résidant en France :

- Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
 - leur licence Club FFV mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
 - leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an;
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers :

Chaque membre de l'équipage ne possédant pas de licence FFVoile doit présenter au moment de son inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

1.3 Les Règles d'Introduction à la Régate (RIR) .

1.4 Heure légale du coucher du soleil : 21h02

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est dans le club house du Yacht Club de la Grande-Motte à coté du bureau des régates
- 3.2 Le PC course est situé dans le club house, et est joignable au 04 67 56 19 10 ou a l'adresse mail suivante regates@ycgm.fr.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée du parc adhérents catamaran du Yacht club – côté plage.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : 14 Mai 2022
- 6.2 Nombre de courses :

Date	Confirmation d'inscription : 9h00 - 9h45	Classes
	Briefing à 10h00 Organisation 10h15 briefing coureurs	
Samedi 14 Mai 2022	1 ^{er} signal d'avertissement	PAV & OPTI
	11h00	
	Remise des prix : 17h00	

Classes	Nombre de courses par jour	Maximum par jour
PAV & OPTI	De 1 à 8	8 courses maximum pour toutes les séries

8 Courses au maximum pourront être courues durant l'épreuve pour toutes les séries.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Samedi 14 Mai 2022 : Aucun signal d'avertissement sera donnés après 16h00

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Optimist : Pavillon avec le logo « Optimist »

PAV : Pavillon avec le logo « PAV » ou un Pavillon avec le logo « Hobie-cat »

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** - ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront définis en annexe Parcours en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard, au signal d'avertissement, le comité de course indiquera, le cap approximatif et la distance du premier bord.

10. MARQUES

10.1 Description des marques pour le rond Initiation

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée Crayon <u>Jaune</u>	Bouées Crayons <u>Jaune</u>	Bouée Crayon <u>Jaune</u>

10.2 Description des marques pour le rond départemental

Départ	Parcours	Arrivée	Changement de parcours
Bouées tétraédriques <u>Orange</u>	Bouées tétraédriques <u>Rouges</u>	Bouées tétraédriques <u>Blanche</u>	Bouées tétraédriques <u>Jaune</u>

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** - ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Description de la procédure de départ Rond Départemental

H-10	Envoie du Pavillon Orange
H-5	Envoie du Signal d'avertissement
H-4	Envoie du Signal Préparatoire (P, U ou Noir)
H-1	Affalée du Signal Préparatoire (P, U ou Noir)
H-0	Affalé du Signal d'avertissement

12.2 Description de la procédure de départ Rond Initiation

H-5	Envoie du Pavillon Orange
H-3	Envoie du Signal d'avertissement
H-2	Envoie du Pavillon rouge
H-1	Envoie du Pavillon vert et Affalé du Pavillon rouge
H-0	Affalé du Signal d'avertissement et du pavillon vert

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE - RÉDUCTION DE PARCOURS

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 En cas de réduction de parcours, la ligne d'arrivée sera conforme à la règle 32 des RCV (2021-2024).

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les PAV & OPTI, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.3.1 Pour les classes IND & OPTI, La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de 1 tours

15.3.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute les pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classes	Temps cible d'une course	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour passer la marque 1
Optimist PAV	20 Minutes	40 Minutes	15 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF, sans instructions (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau des régates, dans le club House du Yacht Club de la Grande-Motte.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le club House du Yacht Club de la Grande-Motte. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 En cas d'empêchement, pour les demandes d'instruction, de réclamation, les instructions pourront se faire, dans les plus brefs délais, et au plus tard dans la semaine qui suit, par tous moyens que le jury jugera utile, présentiel ou visioconférence.

18 CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
(a) Quand moins de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
(b) Quand plus de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon "H", un élargement sera mis en place, pour chacune des classes admises à courir. [DP] [NP]

- Cet élargement est obligatoire pour tous les concurrents, au départ sur l'eau et au retour à terre.
- L'élargement sera ouvert de 10h30 à 10h40 prévue au programme de l'Avis de Course.
- Les concurrents qui n'ont pas élargé au départ sur l'eau auront une pénalité de 50% des points de la première course du jour.
- Les concurrents qui n'ont pas élargé au retour à terre auront une pénalité de 50% des points de la dernière course du jour
- Les concurrents qui n'ont pas élargé au départ et au retour à terre seront DNC pour toutes les courses du jour, sans instructions.
- Heures limites pour élarger :
Au départ : 10h40.
Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations, après la dernière course du jour.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course. [DP] [NP]

Un concurrent qui ne prend pas part à une course doit obligatoirement et par écrit déposer un formulaire d'abandon au secrétariat de course. Ne pas suivre cette règle entraînera l'application des RCV 60.2.

Tout concurrent quittant le site de la régates pour un jour de course devra se signaler au bureau de la régates avant le premier départ.

19.4 Lorsque le pavillon V est envoyé sur bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.

Le canal VHF de la régates déclaré sera le 77 pour le rond départemental et 72 pour le rond initiation.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. [DP]

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

- Les bateaux Comités de Courses : Yacht Club de la Grande-Motte

23. ACCOMPAGNEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera. [DP] [NP]

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. EMPLACEMENT

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau [DP]

26. PRIX

Des prix pourront être distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

ARBITRES DESIGNES :

Président du comité de course :	Mathieu MAUDET (Comité de Course Régional FFVoile)
Président du comité de course :	Jean-Paul JACQUES (Comité de Course Régional FFVoile)
Comité de course Stagiaire :	Marie-Paule KIEFFER (Stagiaire Comité de Course Régional FFVoile)
Comité de course Stagiaire :	Jean-Etienne JACOLIN (Stagiaire Comité de Course Régional FFVoile)
Commissaire aux résultats :	Mariette ELBEZE (Commissaire FFVoile)

Yacht Club de La Grande Motte

Esplanade Jean Baumel

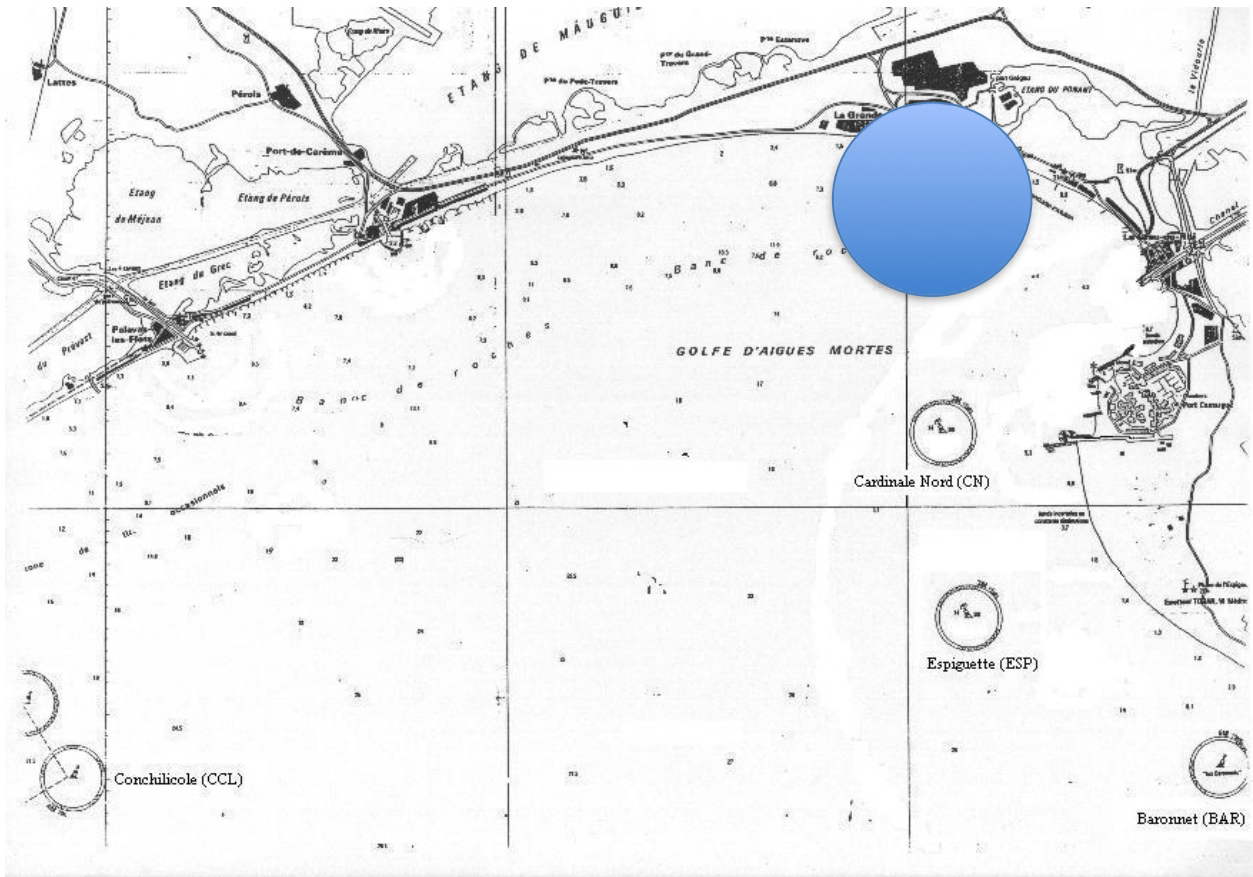
34280 – La Grande Motte

+33 467 561 910

Site internet : <http://www.ycgm.fr/>

E-mail : regates@ycgm.fr

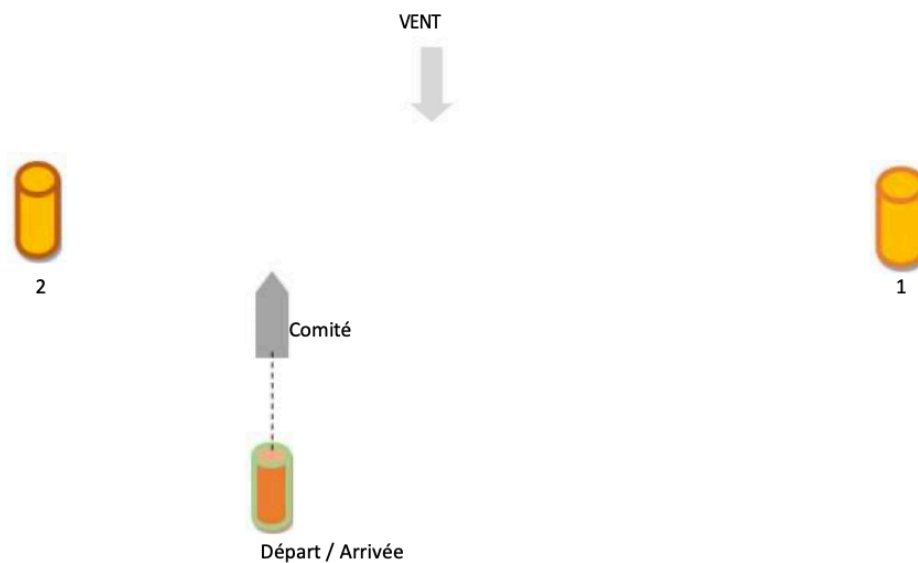
ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Parcours Rond Initiation

Départ -> 1 -> 2 -> Arrivée (deux tours peuvent être envisagés en cas de manque de place)



Parcours Rond Départemental

